

## • Informations culturelles

Samedi 5 mai :

**Tournoi Samuel Le Guen**

Dimanche 13 mai :

**Bal organisé par le club « les grâcieux »**

Lundi 21 mai :

**Loto organisé par les donneurs de Sang**

Dimanche 27 mai :

**Vide-grenier du Tennis de table**

Dimanche 28, lundi 29, mardi 30 mai :

**Collecte de sang organisé par les donneurs de sang**

Dimanche 3 juin :

**Bal organisé par le club « les grâcieux »**

Jeudi 7 et vendredi 8 juin :

**Chorales des scolaires, Ar Kanson**

Samedi 9 juin :

**Gala de danse de l'association urban ethnik**

Dimanche 10 juin :

**Loto organisé par les Vétérans**

Samedi 16 juin :

**Kermesse des écoles**

Samedi 23 juin :

**Grâces en fête**

Mercredi 27 juin :

**Concert de l'école de musique de GP3A**

Samedi 30 juin :

**Gala du Twirling**

Dimanche 1<sup>er</sup> juillet :

**Bal organisé par le club « les grâcieux »**

Mardi 31 juillet et Mercredi 1<sup>er</sup> août :

**Collecte de sang organisé par les donneurs de sang**



### LE CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES

Le CIDFF est une association composée de **juristes diplômé-e-s et compétent-e-s** pour répondre à vos questions concernant divers domaines du droit : **droit de la famille** (séparation et ses conséquences : pension alimentaire, conflits sur la garde des enfants), droit du travail et droit des étrangers-ères (premier niveau d'information).

Les juristes informent également les **femmes victimes de violences** sur leurs droits au niveau pénal (dépôt plainte, procédure pénale) et au niveau civil (conséquences d'une séparation).

Elles peuvent également vous apporter une **aide rédactionnelle** (requête JAF, aide juridictionnelle, ordonnance de protection).

Sous forme d'entretien individuel, confidentiel et gratuit, la juriste pourra vous rencontrer lors de ces permanences juridiques :

**Au Tribunal d'Instance de Guingamp** : le 3<sup>ème</sup> jeudi matin du mois

**A l'Association Maison de l'Argoat** : le 2<sup>ème</sup> mardi après midi du mois (**permanence destinée aux femmes victimes de violences**)

**Au Centre Henri Dunant à Paimpol** : le 1<sup>er</sup> jeudi après-midi du mois

Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat : **02-96-78-47-82**



MAIRIE : 02 96 40 21 21

courriel :

accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr

Ouverture :

Les Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 15. Le Mercredi et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 25. Le Samedi de 9 h à 12 h, sauf pendant l'été et les vacances scolaires.

Permanence des élus :

**Yannick Le Goff, maire** :

lundi de 15h à 17h

jeudi de 9h à 12h

**Michel Lasbleiz, 1<sup>er</sup> adjoint** :

mardi de 10h à 12h

**Nolwenn Briand** :

samedi de 10h à 12h

sur rendez-vous

**Jean-Yves Péru** :

vendredi de 14h à 16h30

**Alain Lachiver** :

mercredi de 10h à 12h

**Patrick Crassin** :

vendredi de 14h à 16h

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE :

02 96 43 99 90

Mardi : 16h30 - 18h30

Mercredi : 11h00 - 12h00

14h00 - 15h00

Vendredi : 16h00 - 18h00

Samedi : 10h00 - 12h00

Numéro d'urgence :

**Pompiers** : 18 ou 112

**Dentiste de garde**, contactez la

**Gendarmerie** au :

17 ou 02 96 43 71 14

**Centre anti-poisons** :

02 99 59 22 22

**SAMU, médecin de garde** : 15

115 : **SAMU social**

119 : **enfance maltraitée**

116 : **enfants disparus**

## Bulletin Municipal n° 55 - 2018

### Le mot du maire

Chères grâcieuses, chers grâcieux,

Le printemps est bien installé, les beaux jours arrivent et mon équipe et moi-même sommes toujours là pour servir les intérêts de la commune et donc les vôtres car vous êtes notre priorité. La fonction d'élue(e) n'est pas toujours aisée mais croyez bien que nous sommes et serons présents pour mener à bien nos projets malgré les obstacles que nous pouvons rencontrer.

Concrètement, côté travaux, la rue Porzou et la liaison douce de Stang Marrec sont terminées.

Notre beau clocher a besoin d'être sécurisé. L'église fait incontestablement partie de l'ADN de notre belle commune et nous avons pour devoir de la préserver. Nous aurons besoin de subventions, de mécènes afin de mener à bien ce projet inévitable.

Et pour finir, le terrain qui accueillera notre belle école neuve est en passe d'être acheté.

En attendant de vous croiser et vous rencontrer, je vous souhaite un très beau printemps.



### • Informations municipales

#### La fibre optique est arrivée à Grâces

La fibre optique est désormais une réalité à Grâces puisque 1549 prises sont installées. Ce nouveau réseau de communication permet d'ores et déjà de disposer d'une connexion internet à Très Haut Débit, supérieure à 100 méga bits par seconde. Afin de disposer d'une connexion de ce type, vous devez vous rendre chez un fournisseur d'accès à Internet. Pour le moment, seul l'opérateur Orange a souhaité se déployer dans la région. D'autres fournisseurs pourraient arriver sur le réseau de fibre optique au cours de cette année. L'arrivée de cette technologie est déterminante pour notre commune, tant pour les foyers que pour les entreprises. Vous pouvez désormais jouer en ligne, regarder un film en haute définition et télécharger de la musique en même temps sans que cela n'impacte la qualité du débit. C'est aussi un formidable argument pour les futures familles souhaitant s'installer à Grâces. De même, les entreprises auront accès à des marchés plus facilement qu'auparavant ce qui leur permettra d'accroître leur développement.

#### Le projet Bretagne Très Haut Débit

L'arrivée de la fibre optique se fait dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Initié par la région Bretagne, les quatre départements et les intercommunalités bretonnes, il est mis en œuvre par Mégalis Bretagne. Réparti en trois phases (2014-2018, 2019-2023, 2024-2030), Bretagne Très Haut Débit a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire en fibre optique. Pour y arriver, les collectivités bretonnes (Région, Départements, Communautés de communes), l'État et l'Union Européenne mobilisent 2 milliards d'euros.



## • Le projet Bretagne Très Haut Débit

L'arrivée de la fibre optique se fait dans le cadre du projet Bretagne Très Haut Débit. Initié par la région Bretagne, les quatre départements et les intercommunalités bretonnes, il est mis en œuvre par Mégalis Bretagne.

Réparti en trois phases (2014-2018, 2019-2023, 2024-2030), Bretagne Très Haut Débit a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire en fibre optique. Pour y arriver, les collectivités bretonnes (Région, Départements, Communautés de communes), l'État et l'Union Européenne mobilisent 2 milliards d'euros.

## • Grâce sans pesticides, acceptons les herbes sauvages !



Cela fait quelques années que la commune a adhéré au « Zéro phyto ».

Avec la loi du 6 février 2014 interdisant l'usage de pesticides dans les espaces verts publics à partir de 2020, la marche vers le « zéro phyto », enclenchée notamment par le Grenelle de l'Environnement, dispose désormais d'un calendrier et d'un cadre législatif. Au-delà des seuls parcs et jardins, c'est un pan entier de l'aménagement urbain qui est concerné par ce virage (voirie, bâtiments, espace public...).

Avec bien sûr, à la clé, un impact non négligeable sur l'eau et les milieux naturels.

Autrefois stigmatisées et traquées car symboles d'une nature non maîtrisée, les « mauvaises herbes » se sont fait un nouveau nom et une nouvelle place en ville.

## • La lutte du frelon asiatique sur le territoire de GP3A



Arrivé accidentellement en France en 2004, le frelon asiatique s'y est acclimaté et s'y est fortement développé depuis. La Bretagne doit aujourd'hui faire face à la propagation de cette espèce, classée « espèce exotique envahissante et nuisible ». En effet, elle constitue une menace importante pour la biodiversité et pour l'apiculture. Les pertes économiques que le frelon asiatique peut occasionner et les dangers potentiels liés à la proximité de certains nids avec la population, justifient certaines mesures.

C'est dans ce contexte que GP3A propose une lutte organisée et coordonnée avec les communes du territoire pour limiter le développement de cette espèce.

### La FGDON, un partenaire de l'agglomération

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor (FGDON22), organisme reconnu à vocation sanitaire dans le domaine animal et végétal, coordonne les campagnes de lutte collective en partenariat avec les collectivités. L'idée ? Limiter l'extension de la population de frelons asiatiques en détruisant les nids. Découverts tôt dans la saison, cette destruction peut s'avérer être une action efficace.

### Les communes, relais locaux

Sur le territoire de GP3A, les mairies conservent la compétence de la lutte contre le frelon asiatique. L'agglomération soutient cette action en participant au financement de la destruction des nids. Elle participe ainsi à hauteur de 20€ pour la destruction des nids primaires (de mars à juin) et 40€ pour les nids secondaires (juillet à novembre). Les mairies apportent une aide complémentaire à la destruction afin de connaître les possibilités et les modalités, contactez votre mairie.

Que faire si vous voyez un nid de frelon asiatique ? ...Contactez votre commune de résidence pour leur signaler le nid afin qu'il puisse faire intervenir un prestataire. Un référent technique prendra en charge votre demande et pourra se déplacer afin de vous aider. Pour vous accompagner, des référents techniques communaux pourront vous

- Conseiller et vous informer
- Constater sur place et authentifier les nids de frelons asiatiques, vérifier la présence d'une activité dans le nid
- Analyser et expertiser (hauteur, type de support, taille, accessibilité, moyens techniques utilisables)
- Déterminer le niveau d'urgence de la destruction et compléter le formulaire d'intervention
- Faire appel à une entreprise agréée par le FGDON pour la destruction de nids et s'assurer de la bonne exécution des interventions
- Garantir la sécurité publique avant une manifestation et/ou des intervenants lors de destructions sur des lieux publics ou à risque (balisage, fermeture de site...)

## • Commémoration du centenaire de la guerre 14-18



Pour la commémoration du centenaire de la guerre de 1914-1918, nous sommes partis à la recherche des 70 poilus inscrits sur le monument aux morts de Grâces avec le concours de 2 généalogistes avertis de notre commune, Mme Belegaud et M. Pliquet.

Il est intéressant de noter qu'un soldat « Mort pour la France » peut figurer sur le monument de la commune où il est né, sur celui où il habitait avant la guerre, sur celui d'origine de sa famille ou sur celui du lieu où il s'est illustré. Ils étaient frères ou cousins, ils avaient 20 ans à peine ou 50 ans. Ils ont combattu dans plus d'une vingtaine de régiments, ils sont couchés en terre de France, en Allemagne, en Grèce ... ou ils ont disparu en mer ; 4 d'entre eux sont tombés le même jour de mai 1915 des suites de leurs blessures ou de maladie contractée au front... D'autres sont décédés après la fin de la guerre. Vous pourrez découvrir qui étaient ces hommes, lors d'une exposition qui aura lieu à la Mairie de Grâces au mois de novembre, au travers de photos, de lettres, d'objets personnels que leurs descendants ont bien voulu nous confier. Nous recherchons toujours des documents, des témoignages de cette époque. Vous pouvez nous contacter à la mairie qui transmet-

tra au 02 96 44 20 20 ou par mail : [accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr](mailto:accueil.mairie.de.graces@wanadoo.fr). Nous accueillerons également à cette même période et pendant 15 jours l'exposition « Les Régiments Costarmoricains dans la Grande Guerre », exposition réalisée par l'ONACVG des Côtes d'Armor. Nous tenons ici à remercier M. Maurice LE NY, vice-président de l'ONACVG-22

Toujours dans le cadre des commémorations du premier conflit mondial, nous aurons le plaisir d'accueillir du 5 au 12 octobre l'exposition itinérante « La Grande Guerre vue par Anatole Le Braz » réalisée par l'ONACVG 22 et 35. Suite au vernissage de l'exposition, une conférence sera également donnée par M. Georges LE MOËL, Professeur -coordinateur du Musée Anatole Le Braz de Saint-Brieuc.

## • Ma Commune Ma Santé

GP3A vient d'adhérer à l'association ACTION par le biais de son CIAS (comité intercommunal d'action sociale). Cette association a pour objectif de proposer des actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat de ses adhérents.

Son rôle est de les représenter auprès des assureurs et des mutuelles avec comme objectif de faire baisser les coûts en mutualisant les risques pour retrouver du pouvoir d'achat.

Cela se traduit aujourd'hui concrètement par le lancement de sa première action:

Vous pouvez dès à présent venir en mairie qui pourra vous donner tous les renseignements utiles. Des réunions publiques vont avoir lieu très prochainement.

### Le choix d'une solution adaptée

4 contrats Groupe, et jusqu'à 11 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun

Solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsèques...)

### Des tarifs mutualisés

Négociés par tranche d'âge figés au-delà d'un certain âge

Gratuité dès le 3ème enfant

Réduction tarifaire de 5% pour le conjoint

### Les avantages

Pas de sélection médicale, prestations sans délai de carence, Tiers payant (pas d'avance de frais)

Assistance santé 24h/24h, Réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis), Bonus fidélité

Cotisations déductibles en loi Madelin, pour les travailleurs indépendants.